

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10

du Code général des collectivités territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toute collectivité compétente sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, de révision ou de modification, est concernée par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de votre région, en sa qualité d'Autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I du code de l'Environnement

L'objectif de la procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
SIAEPA O2 BRAY Adresse postale 47 Bis rue de Flandre 76270 Neufchâtel-en-Bray Courriel : secretariat@o2bray.fr Téléphone : 02 35 94 35 17	Monsieur GUERARD Hervé, Président

Zonages concernés par la présente demande

Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Le SIAEPA 02 Bray assure pour l'ensemble des communes suivantes la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif. Parallèlement à des diagnostics des système d'assainissement collectif, le SIAEPA a souhaité définir le zonage d'assainissement des eaux usées pour l'ensemble des communes afin de définir les secteurs nécessitant la mise en place d'infrastructure s'assainissement collectif et d'établir une programmation des investissements

Caractéristiques des zonages et contexte

<p>Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? 	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes</p> <p>(Environ en ha)</p>
<p>Quel est le territoire concerné (joindre une carte du périmètre) ? Le zonage concerne les communes suivantes : Voir Ra</p>	
<p>Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? Si le territoire est couvert par un PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) : PLU sur les communes de NEUFCHATEL EN BRAY, MESNIERES EN BRAY</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? 	<p><input checked="" type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLU <input checked="" type="checkbox"/> Carte communale <input type="checkbox"/> Non Plusieurs :</p>
<p>La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Expliquez l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) : Le zonage d'assainissement a été établi en concertation avec les communes afin d'intégrer dans la réflexion les éventuelles zones d'urbanisation futures.</p>	
<p>Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui, pour la révision en cours du PLU de Neufchâtel en Bray. Ces documents sont en cours d'élaboration.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Examen au cas par cas</p>
<p>Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement¹, étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Précisez ces études</p> <p>Des études diagnostiques des système d'assainissement ont été menées sur les systèmes d'assainissement collectif existants Des études de schéma directeurs d'assainissement non soumis de zonage avaient été réalisées sur une partie sur territoire Une étude technico financière a été menée pour définir le présent zonage. Elle est annexée au présent document</p>	

¹Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?

Oui Non

Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'un commun disposant :

- d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?
- d'une zone conchylicole ?
- d'une zone de montagne ?
- d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?
- d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?

Oui Non Limitrophe

Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

Voir description du contexte dans le rapport de zonage joint au présent document au §2.2.4.

Le territoire dispose-t-il :

- de cours d'eau de première catégorie piscicole ?
- de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?

Oui Non

Oui Non

Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

Première catégorie piscicole : La Béthune

Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que...

- Natura 2000 ?
- ZNIEFF 1 ?
- Zone humide ?
- Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?
- Présence connue d'espèces protégées ?
- Présence de nappe phréatique sensible ?

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Précisez lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)

Voir description du contexte dans le rapport de zonage joint au présent document au § 2.2.4.

Autres :

Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)² des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

- Nom de la (des) masse(s) d'eau superficielle
- Nom de la (des) masse(s) d'eau souterraine : Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)

MES

FRHR162 La Bethune de sa source au confluent du ru de Bully (inclus)

FRHR163 La Bethune du confluent du ru de Bully (exclu) au confluent de l'Eaulne (exclu)

Pour ces deux masses d'eau

MESO

FRHG204 Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yerres
FGHG218 Albien-

²L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
	néocomien captif FGH301 Pays de Bray
Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur ? <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? • Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui- <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez lesquels : Autres :	
Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez :	
Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ? Autres : La ville de Neufchâtel en Bray dispose pour partie de son territoire d'un réseau unitaire ; Le SIAEPA O2 BRAY suite à l'étude diagnostique du système d'assainissement a engagé un programme de travaux visant à réduire l'impact hydraulique des apports d'eaux parasites et d'eaux par temps de pluie. Les autres communes du territoire et les projets de création sont ou seront équipés en réseaux séparatifs	<input type="checkbox"/> Séparatif ³ sauf une partie de Neufchâtel en Bray <input checked="" type="checkbox"/> Unitaire
Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input type="checkbox"/> Oui pour partie du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Non
Existe-t-il des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire concerné par le zonage ? Plusieurs bassins pluviaux communaux avec débit de fuite vers le réseau unitaire et un bassin en tête de la station de Neufchâtel	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'assainissement non collectif à l'assainissement collectif ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? Desserte des centres villages de Saint-Saire et Nesle-Hodeng	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁴ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? <ul style="list-style-type: none"> • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées ? Le SIAEPA O2 Bray a mis en place un vaste programme de mises en conformité engagé	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui en partie programme de mise en conformité <input checked="" type="checkbox"/> Non

³Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁴Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
dès la mise en œuvre du SPANC. Voir rapport	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet Combien :
La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forages privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage en assainissement non collectif ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Rejet éventuel après traitement adapté dans les zones non favorables à l'épuration dispersion par le sol
Si oui, lesquels :	
La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge? <ul style="list-style-type: none"> Par temps sec ? Aucune des 6 stations d'épuration Par temps de pluie ? Station de Neufchâtel en Bray De façon saisonnière ? Aucune des 6 stations d'épuration 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? Les installations d'assainissement collectif sont gérées en régie par le personnel du SIAEPA. Une Analyse des Risques de défaillances est menée sur l'ensemble des installations. L'ensemble des ouvrages est sous télésurveillance.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes ...) ? <ul style="list-style-type: none"> Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? Autres : Le SIAEPA recherche dans le cadre du renouvellement des installations une optimisation des performances énergétiques des équipements. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

~~Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.~~

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : <ul style="list-style-type: none"> des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? de ruissellement ? de maîtrise de débit ? d'imperméabilisation des sols ? 	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Lesquels :	

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage envisagé ?	
Lesquelles :	
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquelles ?	
Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ⁵ ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous rencontré des problèmes de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
• Selon quelle fréquence ?	
• Dus à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous subi des	
• coulées de boues ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
• glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
• Autres :	
Votre territoire fait-il partie :	
• d'un SAGE en déficit eau ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
• d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

⁵Nomenclature 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Les aménagements prévus concernent des réseaux de collecte, de transfert, une station d'épuration. Si oui lesquels et pour quel objectif ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non
Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	<input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui — <input type="checkbox"/> Non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

L'élaboration du zonage d'assainissement a été conduite en intégrant les objectifs suivants :
Mettre en place l'assainissement collectif dans les zones présentant des enjeux environnementaux :

Préservation de la qualité des eaux superficielles par des extensions de la collecte à la périphérie des systèmes existants dans des zones proches de la Béthune présentant une concentration d'habitations et des contraintes pour réaliser l'assainissement non collectif :
NEUVILLE FERRIERES, NEUFCHATEL EN BRAY, BULLY.

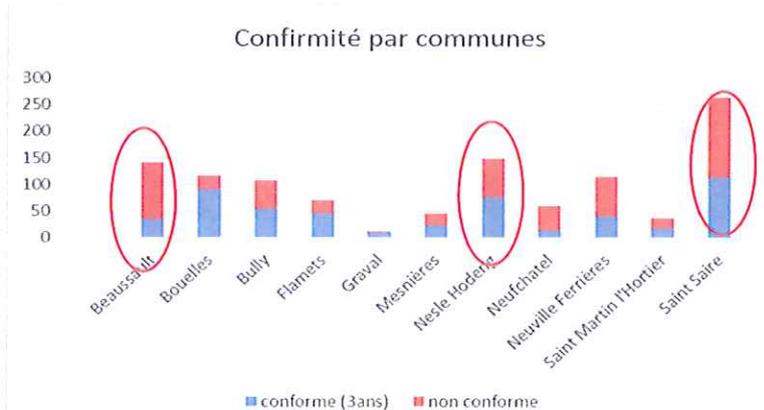
Préservation de la qualité des eaux superficielles dans des secteurs à fortes contraintes d'habitat et d'aptitude des sols en mettant en place un nouveau système d'assainissement collectif (SAINT SAIRE et NESLE HODENG)

Préservation de la ressource en eau à proximité des Captages AEP : Hameau de TOUPRAY à Beaussault (Extension des réseaux), Village de Nesle Hodeng (assainissement avec la commune de SAINT SAIRE)

Conserver l'assainissement non collectif pour les habitations disséminées sur l'ensemble du territoire ou pour les villages et hameaux peu denses.

En conclusion, le zonage reflète la prise en compte en premier lieu des besoins en assainissement collectif sur les secteurs à enjeux environnementaux et à problème pour la mise en place de l'assainissement non collectif.

Les actions du SIAEPA en matière d'assainissement non collectif ont permis un taux global de conformité de 50% ; le traitement en collectif d'une partie des communes de SAINT SAIRE, NESLE HODENG et BEAUSSAULT conduira à supprimer des points noirs



Les actions du SPANC permettront d'améliorer la situation pour l'assainissement non collectif et

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

de mesurer l'impact de la mise en œuvre du zonage.

Le programme de travaux d'assainissement collectif sera par ailleurs accompagné d'analyses environnementales permettant d'adapter les projets aux exigences de préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines et de la qualité des milieux.

A Neufchâtel-en-Bray, le 28/06/2022

Le Président du SIAEPA O2 Bray, Hervé GUERARD,

